
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 21 décembre 2022

Rapporteur : Christophe RUSSI

DA 218 - 22.12 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 5'270'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE-MAISONNEUVE ET LA MISE EN SÉPARATIF DES CHEMINS DE-MAISONNEUVE, DES ÉGLANTINES, DE PETIT-BOIS, DES ANÉMONES ET DE LA CHESNAIE

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, introduit la DA 218 - 22.12, crédit de réalisation de CHF 5'270'000.00, qui fait suite au crédit d'étude approuvé à l'unanimité en 2020.

M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'environnement urbain, présente le contexte du crédit de réalisation. Le Conseil municipal a voté le 23 juin 2020, à l'unanimité, le crédit d'étude de CHF 310'000.00

Le bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-ZIMEYSA est l'un des deux projets connexes, et consiste à mettre en site propre le tracé des lignes 6 et 19.

La ceinture urbaine favorise quant à elle la fluidité du trafic motorisé individuel et les transports publics.

Actuellement, sur les chemins De-Maisonneuve, de la Chesnaie et des Églantines, le réseau d'assainissement n'est pas séparé. Les eaux claires et les eaux usées sont mélangées et transitent par un seul et même collecteur.

Le crédit d'étude, voté en juin 2020, a permis d'avancer sur un certain nombre de points, dont l'inspection caméra des collecteurs existants, certains tronçons jugés en état correct dans l'étude préliminaire de 2017.

Concrètement, le projet déposé en autorisation de construire et autorisé depuis le 6 avril 2021.

Concernant le chemin des Églantines, le collecteur existant est en mauvais état.

Pour le chemin de Petit-Bois, les collecteurs existants sont également en mauvais état et sous-dimensionnés. Il a donc été jugé opportun de construire deux nouveaux réseaux, un réseau d'eaux pluviales et un collecteur d'eaux usées.

Concernant le chemin des Anémones, le collecteur existant est en mauvais état, Il est prévu de construire deux nouveaux collecteurs, l'un dédié aux eaux pluviales.

Pour ce qui est du chemin de la Chesnaie, le collecteur existant est en mauvais état et il est prévu de construire deux nouveaux collecteurs, l'un dédié aux eaux pluviales.

Concernant le chemin De-Maisonneuve Nord, le collecteur actuel est sous-dimensionné et sera réaffecté aux eaux usées. Un plus grand collecteur sera construit.

Étant donné le périmètre important de la mise en séparatif, les SIG se sont associés à la Ville de Vernier afin d'effectuer le renouvellement de leur réseau et le déploiement du chauffage à distance (CAD) sur le périmètre concerné par les travaux communaux. Étant donné les obligations des SIG, ces travaux seront de toute manière réalisés en 2023, peu importe la décision du Conseil municipal. Ces travaux seront à 100% à la charge des SIG. Concernant le gaz, il s'agit de renouveler la conduite existante et de disposer de nouveaux raccordements suite à la construction des PLQ uniquement sur le chemin De-Maisonneuve Nord et le chemin des Anémones. M. BUSCHBECK précise que les SIG et la Commune se sont bien coordonnés sur le planning afin d'ouvrir la route une seule fois.

M. DUMONT indique que le réaménagement de surface concerne uniquement le chemin De-Maisonneuve Sud, entre le chemin des Églantines et le chemin des Anémones.

Le projet, autorisé le 28 octobre 2022, traite également des amorces sur les chemins perpendiculaires en vue d'un réaménagement pour le futur. Ceci permettra de sortir des croisements et de faciliter les prochains chantiers.

Un point d'intention a été apporté sur le traitement végétal de la rue afin de s'assurer d'un bon développement des futurs arbres plantés sur le chemin.

L'éclairage public va également être revu.

Un commissaire (PLR) a des questions sur l'aspect du réaménagement du chemin De-Maisonneuve et le débouché sur l'avenue de Châtelaine. Il demande, concernant l'alternative prévue avec le chemin des Anémones pour tourner à gauche, comment les voitures et les poids lourds pourront passer par là, le viaduc du Pailly étant assez bas à cet endroit.

Ce même commissaire (PLR) propose un amendement, soit scinder la DA 218 - 22.12 en deux et voter sur la partie de mise en séparatif ce soir afin que les travaux puissent commencer. Il estime que la commission pourrait donner un signal fort au Canton afin d'exprimer son désaccord. Sa proposition de scinder en deux la DA 218 – 22.12 fait suite à l'agenda présenté par M. DUMONT, mais il entend que cela n'est pas une bonne idée pour des raisons de coûts.

Un commissaire (SOC) demande si les assainissements des SIG concernent uniquement l'éclairage public ou également les habitations. M. BUSCHBECK indique que les travaux des fosses de « Stockholm » sont novateurs et permettent de moins évacuer l'eau par les tuyaux. Cela permet de garder l'eau de pluie afin de l'utiliser pour les arbres. Il précise qu'une séance d'information sera organisée pour les habitants.

Une commissaire (VERT.E.S) apprécie la coordination des travaux.

Un commissaire (UDC) demande ce que signifie le trafic TIM et aimerait savoir si l'assainissement prendra en considération l'infrastructure des hydrantes. M. DUMONT indique que les hydrantes sont alimentées par le réseau d'eau potable.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) revient sur les aménagements du chemin De-Maisonneuve et les fosses de « Stockholm », elle aimerait en outre savoir combien d'arbres seront plantés et quels aménagements actuels seront supprimés. De plus, afin d'élargir les trottoirs, la surface de circulation sera-elle réduite ? Qu'en est-il des places de parking ? Ne serait-ce pas une nouvelle mesure afin d'entraver la circulation et de contrôler le nombre de véhicules ? M. BUSCHBECK confirme que le projet a minimisé au maximum la réduction des places de parc. Les trottoirs actuels sont très étroits.

Un commissaire (VERT.E.S) aimerait savoir si les fosses de « Stockholm » pourront mieux absorber les fortes pluies, de plus en plus fréquentes. Il demande également pourquoi continuer à maintenir du gaz et du CAD, alors que le CAD est mis à disposition. M. BUSCHBECK relève qu'en cas de précipitations extrêmement abondantes, des ruissellements se créent dans les rues. Il faut penser à diversifier les solutions d'infiltration eau. Concernant le chauffage, la partie sud du chemin De-Maisonneuve comprend une habitation dense, alors que la partie nord est composée de villas qui vont rester au gaz.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande si des déviations de la circulation sont prévues lors de travaux si importants. Pour certains autres collecteurs, un chemisage est installé, il en déduit qu'il n'y a pas de fouilles à faire, ce qui est confirmé. M. BUSCHBECK indique que ces travaux sont les premiers d'une longue série qui vont se dérouler jusqu'en 2034 dans cette zone. M. DUMONT confirme qu'il y aura effectivement des déviations de la circulation. Les plus impactantes seront communiquées aux habitants concernés.

Un commissaire (PLR) indique que le Conseil administratif a annoncé que le projet du BHNS avait pris du retard. À quelle échéance la fermeture du chemin De-Maisonneuve est envisagée entre le chemin des Églantines et l'avenue de Châtelaine ? Et puisque le débouché du chemin des Églantines sur l'avenue du Pailly ne sera pas au gabarit pour les poids lourds, qu'en est-il pour les bus ? Dès que le BHNS sera en place, cette boucle-là sera-t-elle supprimée ? Quelle est la position des TPG, notamment en cas de retard ou d'accident, puisque cette boucle était parfois utilisée ? M. BUSCHBECK répond que les TPG sont favorables à ce projet car cela aidera pour le BHNS. M. DUMONT confirme que les TPG circuleront toujours sur les chemins du Petit-Bois et De-Maisonneuve et sortiront toujours sur l'avenue de Châtelaine. M. BUSCHBECK relève à quel point les projets de réalisation de tram en milieu urbain perturbent la circulation. Mais contrairement à un projet de tram, il ne s'agira pas de travaux qui seront faits de façon continue.

Un commissaire (SOC) revient sur les treize arbres qui seront plantés et qui bénéficieront de l'eau de la pluie. Est-il prévu un système d'arrosage alternatif durant des trois premières années afin que les arbres puissent tenir le coup ? M. BUSCHBECK répond que tout sera fait pour que la plantation d'arbres ait lieu en automne afin de faciliter leur survie.

Un commissaire (PLR) fait remarquer qu'il restera possible aux poids lourds et aux TPG de sortir, sous un régime favorisé, par l'avenue de Châtelaine, sous-entendu, cela fera moins de travaux sur l'avenue du Pailly. Il relève également l'importance de la mise en séparatif. Il remercie M. DUMONT pour sa présentation claire et précise.

La Présidente (SOC) mentionne l'économie d'argent pour la Commune si la DA est votée ce soir. Le but est d'améliorer la plantation d'arbres pour les habitants.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) est convaincue par le projet mais va s'abstenir de voter au lieu de refuser la DA, en attendant la décision de son groupe. Elle ne veut pas soutenir la suppression de places de stationnement. Il serait peut-être possible de maintenir les quatre places de stationnement et planter moins d'arbres.

Une commissaire (VERT.E.S), qui habite dans le quartier, confirme qu'il s'agit d'un quartier très urbain. Il y a beaucoup de lignes de bus.

Une commissaire (SOC) rejoint la commissaire (LE CENTRE-VL). Elle connaît très bien le quartier et estime que 10% de diminution des places de stationnement c'est excessif. Aujourd'hui, il est déjà compliqué de trouver une place de parking, il y a souvent des voitures garées sur le trottoir.

Pour un commissaire (SOC), le problème vient des jardins familiaux, surtout les week-ends (la Police ne vient pas lorsqu'elle est appelée et la Fondation des parkings ne travaille pas le week-end). La suppression de places de parking entraînerait encore davantage de stationnement sauvage. M. BUSCHBECK est conscient du problème de stationnement dans ce secteur et confirme que le parking de la Maison de l'environnement est sous-utilisé.

Un commissaire (ALTERNATIVE) répond à une commissaire (VERT.E.S) et estime que chacun a droit à sa liberté de choix de transport.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) propose l'amendement suivant à la DA 218 – 22.12 : « aucune suppression de place de stationnement sur le domaine public ». La Présidente (SOC) indique que l'amendement met en péril le projet en lui-même. M. BUSCHBECK ajoute que le présent projet a été approuvé par l'Office des autorisations de construire (OAC).

Une commissaire (VERT.E.S) indique que la tendance est à la démotorisation. Une voiture est parquée plus de 85% de son temps de vie. Un commissaire (ALTERNATIVE) relève que cela est la faute des macarons de stationnement de l'État. M. BUSCHBECK demande de rester sur la DA présentée, à voir si un amendement peut y être intégré.

Un commissaire (ALTERNATIVE) propose d'enlever deux arbres et laisser deux places de parc. Il votera la présente DA, les travaux prévus doivent être effectués. La Présidente (SOC) indique que l'histoire du parking est plus compliquée que d'abattre deux arbres pour deux places de parc. Elle préférerait une position d'abstention au dépôt d'un amendement. M. BUSCHBECK ne sait pas si le dépôt d'un amendement serait légal.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) indique que des demandes complémentaires peuvent être faites à toute demande de travaux. Selon elle, sa demande de garder deux places de parking ne va pas changer beaucoup au budget et est acceptable. Elle comprend bien qu'il s'agit d'un bon projet, mais il y a un problème au niveau des places de parking. Elle souhaite déposer un amendement, soit pour éviter toute suppression de places de parking, soit pour en garder deux sur les quatre prévues à supprimer.

Un commissaire (PLR) confirme qu'il peut y avoir un amendement. Il demande quand aura lieu le prochain Conseil municipal afin de peut-être agender une nouvelle commission et de poursuivre le débat. Sinon, il propose l'amendement suivant : « la suppression des points 1 à 4 de la DA 218 – 22.12 et le vote des points 5 à 9 ». La Présidente (SOC) refuse d'agender une nouvelle séance à ce sujet.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) propose l'amendement suivant : « aucune suppression de place de stationnement sur le domaine public ».

La Présidente (SOC) passe au vote de l'amendement : « aucune suppression de place de stationnement sur le domaine public », qui est refusé par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, et 1 UDC), 4 OUI (1 CENTRE VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, et 1 PLR), et 1 Abst. (1 ALTERNATIVE).

Un commissaire (PLR) propose un amendement qui complète l'invite 1 de la DA 218 – 22.12 : « d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 2'400'000 destiné au réaménagement du chemin De-Maisonnette entre l'avenue de Châtelaine et le giratoire De-Maisonnette/Anémones/Chesnaie, en visant le maintien du nombre actuel de places de stationnement dans le secteur ».

La Présidente (SOC) passe au vote de l'amendement de l'invite 1 de la DA 218 – 22.12 : « d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 2'400'000 destiné au réaménagement du chemin De-Maisonnette entre l'avenue de Châtelaine et le giratoire De-Maisonnette/Anémones/Chesnaie, en visant le maintien du nombre actuel de places de stationnement dans le secteur » qui est approuvé par 6 OUI (1 CENTRE VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, et 1 UDC) et 5 NON (3 SOC, et 2 VERT.E.S).

La Présidente (SOC) passe au vote de la DA 218 - 22.12, Crédit de réalisation de CHF 5'270'000.00 destiné au réaménagement du chemin De-Maisonnette et la mise en séparatif des chemins De-Maisonnette, des Églantines, de Petit-Bois, des Anémones et de la Chesnaie, amendée, qui est approuvée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, et 1 PLR), 1 NON (1 UDC), et 3 Abst. (1 CENTRE VERT'LIBÉRAUX, et 2 MCG).